

VILLE DE SAINT-QUENTIN

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE D'UNE ALLÉE SITUÉE EN DOMAINE PUBLIC,
PLACE ARTHUR CHAMBERLIN A SAINT-QUENTIN (02100)**

Par arrêté en date du 4 mai 2026

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement d'environ 53 m² du domaine public communal, correspondant à une partie d'une allée située place Arthur Chamberlin à Saint-Quentin, se déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, **pendant une durée de 16 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2026 au mardi 30 juin 2026 inclus.**

A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 15 juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 27 juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 30 juin 2026 de 14h00 à 17h00,

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville : <http://www.saint-quentin.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@saint-quentin.fr

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie.

Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75